

RCS : DAX
Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00002
Numéro SIREN : 519 121 255
Nom ou dénomination : A.D.S ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2019 sous le numéro de dépôt 656

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

Villa Gischia 55 Avenue Victor Hugo
BP 301 - 40107 DAX CEDEX
Tél 05.58.90.06.84 Fax 05.58.74.48.02
E-mail : contact@greffe-tc-dax.fr

A.D.S ELECTRICITE

260 route du château
40180 Saint-Pandelon

V/REF :

N/REF : 2010 B 2 / 2019-A-656

Le greffier du tribunal de commerce de Dax certifie qu'il a reçu le 24/01/2019, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 24/01/2019
- Changement de forme juridique - en société par actions simplifiée

Concernant la société

A.D.S ELECTRICITE
Société à responsabilité limitée à associé unique
260 route du château
40180 Saint-Pandelon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-656 le 24/01/2019

R.C.S. DAX 519 121 255 (2010 B 2)

Fait à DAX le 24/01/2019,

LE GREFFIER



LABOURDETTE Vincent

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PAU

SARL "A.D.S ELECTRICITE"

260 route du Château

40180 – SAINT PANDELON

SARLU AU CAPITAL DE 3 000 €uros

RCS DAX 519 121 255

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

"A.D.S ELECTRICITE" EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE "A.D.S ELECTRICITE" EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

A l'Associé,

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation, désigné, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique en date du 12 Janvier 2019, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

DESCRIPTION DE L'OPERATION PROJETEE

La **Société "A.D.S ELECTRICITE"** est une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 3 000 Euros, dont le siège social est situé à SAINT PANDELON (40180), au 260 route du Château, et dont l'objet social est les travaux d'électricité générale, la VMC, la climatisation, le photovoltaïque et l'aérothermie.

Le motif qui justifie cette proposition de transformation est de permettre d'organiser et d'adapter le fonctionnement et la structure juridique de l'entreprise aux réalités économiques modernes, la Société par Actions Simplifiée offrant une plus grande flexibilité et souplesse d'organisation, de fonctionnement, de développement et d'évolution que la structure actuelle sous forme de SARL.

APPRECIATION DE LA SITUATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA SARL

Les conditions de validité requises par la nouvelle forme de Société qui vous est proposée sont satisfaites, à savoir :

- > le montant du capital s'élève à 3 000 Euros et est supérieur au montant minimum exigé par la Loi le jour de la transformation,
- > la société peut fonctionner avec un seul actionnaire,
- > les conditions de capacité requises par la Loi sur la personne associée sont remplies,
- > l'activité de votre Société n'est pas interdite sous la forme juridique qui vous est proposée.

485 route de Bendoys - 40180 HEUGAS
Tél. : 05.58.57.44.56 – Tél portable : 06.81.15.24.31
E-mail : v.labourdette@orange.fr

VL

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai effectué mes travaux selon les normes applicables en France et mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, j'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession. A ma connaissance, aucun élément significatif n'est intervenu depuis l'établissement de la situation comptable arrêtée le 30 Septembre 2018 qui soit de nature à modifier de manière substantielle votre actif net social.

Je n'ai reçu du dirigeant aucune information à ce sujet et mes contrôles limités ne m'ont pas permis d'en déceler.

Je me suis assuré que les événements intervenus depuis l'établissement de la situation comptable arrêtée au 30 Septembre 2018, n'étaient pas de nature à compromettre l'opération de transformation.

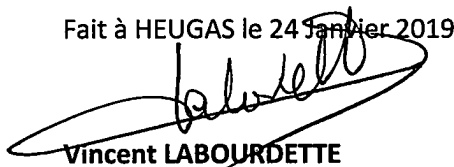
CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers.

Fait à HEUGAS le 24 Janvier 2019



Vincent LABOURDETTE
Commissaire aux Comptes
Commissaire à la transformation

Vincent LABOURDETTE
Commissaire aux Comptes
485, route de Bendoys - 40180 HEUGAS
Tél. 06 81 15 24 31 - Email : v.labourdette@orange.fr
Siret 353 189 806 00048

485 route de Bendoys - 40180 HEUGAS
Tél. : 05.58.57.44.56 – Tél portable : 06.81.15.24.31
E-mail : v.labourdette@orange.fr